

PROTÉGER LES INVESTISSEMENTS FINANCÉS PAR L'UE AVEC LES PACTES D'INTÉGRITÉ

UN GUIDE DESTINÉ
AUX DÉCIDEURS SUR LE SUIVI
COLLABORATIF DE LA PASSATION
DES MARCHÉS PUBLICS



**INTEGRITY
PACTS EU**

La présente publication a été élaborée dans le cadre de la phase 2 du projet *Integrity Pacts – Civil Control Mechanism for Safeguarding EU Funds*, qui est financé par la Commission européenne. La publication reflète exclusivement les opinions de ses auteurs et ne peut pas être considérée comme une position de la Commission européenne. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation du contenu de la présente.

Le projet *Integrity Pacts – Civil Control Mechanism for Safeguarding EU Funds* a réuni des agences de gouvernements, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé de 11 pays de l'Union européenne (UE) afin de s'assurer que 18 marchés publics majeurs ont été conçus et mis en œuvre en application des normes les plus élevées de transparence et de redevabilité.

transparency.org/integritypacts



Protéger les investissements financés par l'UE avec les pactes d'intégrité

Un guide destiné aux décideurs sur le suivi collaboratif de la passation des marchés publics

Auteur : Rafael García Aceves

Contributeurs : Sarah Dalton, Eka Rostomashvili, Anna Zamparo et Ivan Zupan ; ActionAid Italia, Amapola Progetti, Institutul Pentru Politici Publice, Societatea Academică din România, Fundația im. Stefana Batorego et les sections de Transparency International en Bulgarie, en République tchèque, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Lettonie, en Lituanie, au Portugal, en Roumanie et en Slovénie.

Conception : Aleš Brce

Nous souhaitons remercier nos homologues de DG REGIO pour leur soutien continu et leurs retours utiles, qui ont contribué à la réalisation de cette publication. Nous souhaitons également adresser nos remerciements à nos collègues du secrétariat de Transparency International et de Transparency International UE qui ont soutenu sa préparation.

Tout a été mis en œuvre pour que les informations présentées dans ce rapport soient précises. À notre connaissance, toutes les informations contenues dans la présente étaient exactes au 16 mars 2021. Cependant, Transparency International décline toute responsabilité relativement aux conséquences de leur utilisation à d'autres fins ou dans d'autres contextes.

N° ISBN : 978-3-96076-165-5

Document publié par Transparency International, 2021. Sauf avis contraire, cette publication est protégée sous la licence CC BY-ND 4.0 DE. Les citations sont autorisées. Veuillez contacter Transparency International – copyright@transparency.org – concernant les demandes liées aux produits dérivés.



L'HEURE EST AU RELÈVEMENT – LE TEMPS DE L'OUVERTURE ET DE LA PARTICIPATION

La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de nombreux gouvernements à apporter une réponse rapide et efficace aux besoins des communautés. Les agences publiques sont soumises à un examen critique plus intense et à des attentes accrues en matière de prestation de services et d'exécution de projets significatifs capables d'assurer un relèvement équitable après la crise.

Dans l'UE, les États membres ont convenu d'un budget inégalé de 1 800 milliards d'euros pour la période de 2021 à 2027. Au cours des prochains mois et des prochaines années, les gouvernements nationaux investiront une grande part de ces fonds dans le cadre de projets de passation de marchés publics. Or, l'influx extraordinaire de fonds à des fins d'investissement, ainsi que la nécessité de les dépenser rapidement, augmente considérablement les risques de fraude et de corruption.

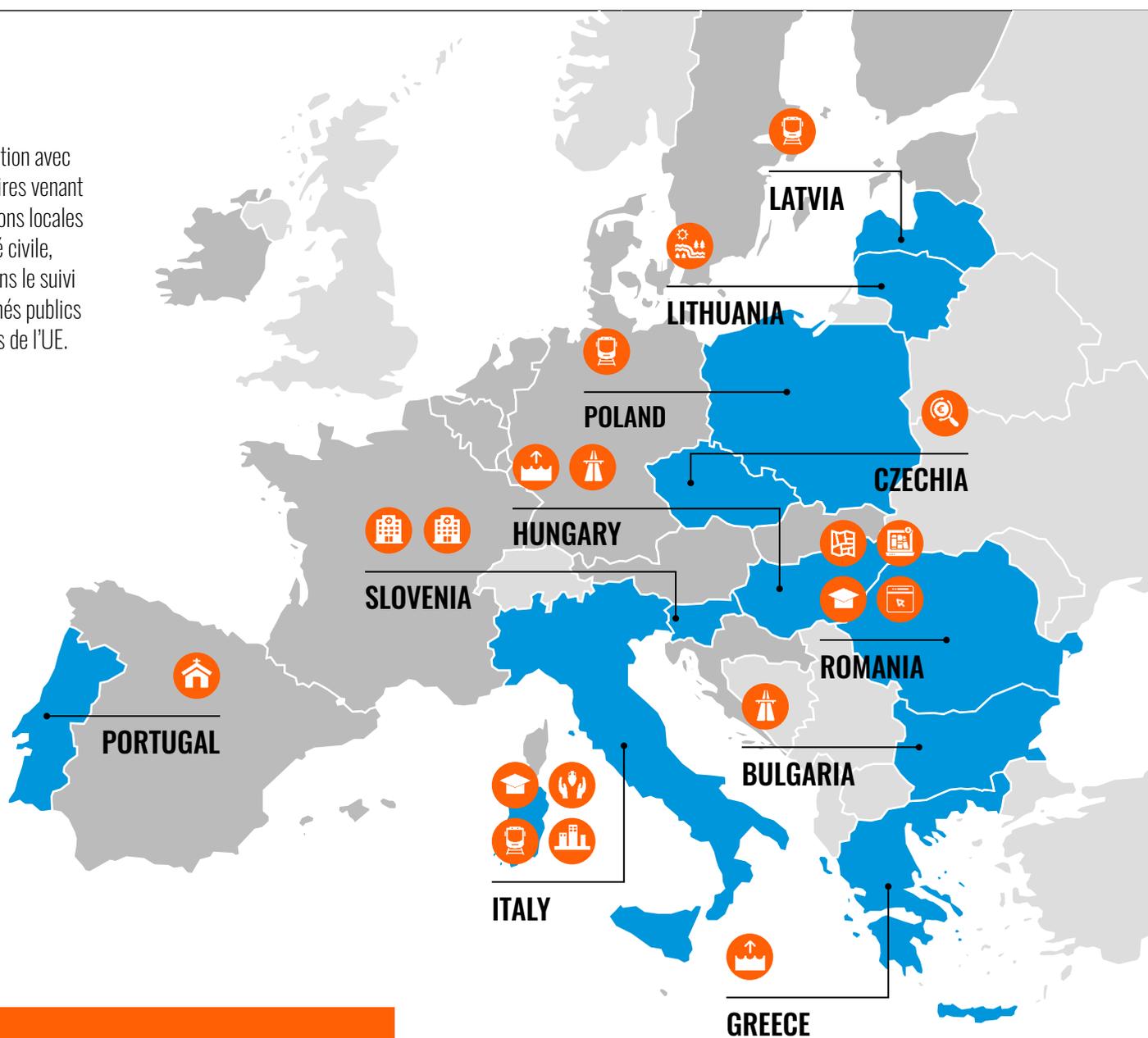
Il convient aujourd'hui plus que jamais de renforcer les contrôles existants par des mesures de supervision ouvertes et participatives. Le projet « Pactes d'intégrité » offre aux autorités de l'ensemble de l'UE une bonne occasion de collaborer avec la société civile et de renforcer la transparence et la redevabilité dans les procédures de passation des marchés publics.

LES PACTES D'INTÉGRITÉ : TESTÉS ET ÉPROUVÉS DANS L'UE

Au vu de la diversité des projets de passation de marchés, il est peu probable qu'une solution unique permette de prévenir et de traiter les risques de détournement de fonds, de fraude et de corruption. Ceux-ci se manifestent différemment dans chaque projet ou pays. Toutefois, certains éléments solides indiquent que les stratégies axées sur l'ouverture, l'engagement des citoyens et un suivi indépendant peuvent réduire les risques de corruption et de fraude dans les procédures de passation de marchés publics. Elles peuvent également améliorer les résultats

CARTE 1 :

En collaboration avec nos partenaires venant d'organisations locales de la société civile, nous assurons le suivi de 18 marchés publics dans 11 pays de l'UE.



QU'EST-CE QU'UN PACTE D'INTÉGRITÉ ?

Un pacte d'intégrité est un mécanisme qui permet à une entité publique ou un groupe d'entités de collaborer avec la société civile afin de s'assurer que les autorités et les soumissionnaires agissent dans le respect des limites définies par la loi, de faire face aux risques de corruption et de promouvoir la confiance du public dans un projet de passation de marché donné. Dans le cadre d'un accord public, les parties impliquées s'engagent à ne pas commettre d'acte de corruption et à améliorer la transparence et la redevabilité tout au long du processus. En conséquence, l'accord comporte un mécanisme indépendant dirigé par la société civile pour faire un suivi de la conformité.



Photo by Guillaume Périgois on Unsplash

des procédures de passation de marchés et, au final, renforcer la confiance du public. Un pacte d'intégrité est un outil qui vise précisément à l'atteinte de ces objectifs.

En collaboration avec la Commission européenne, des pactes d'intégrité ont été intégrés dans 18 projets de passation de marchés dans 11 pays de l'UE entre 2015 et 2021 (voir la Carte 1).^{*} Le suivi de ces divers projets est assuré par un groupe d'organisations indépendantes : ActionAid Italia, Amapola Progetti, Institutul Pentru Politici Publice, Societatea Academică din România, Fundacja im. Stefana Batorego et les sections de Transparency International en Bulgarie, en République tchèque, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Lettonie, en Lituanie, au Portugal, en Roumanie et en Slovaquie. Leur mise en œuvre montre qu'un pacte d'intégrité offre aux autorités un cadre flexible pour s'engager auprès de la société civile, des soumissionnaires et des citoyens. Ce projet pilote a débouché sur les

résultats clés suivants :

1. L'amélioration de la conception et de la documentation des procédures de passation des marchés, aboutissant à de meilleurs résultats

- Lors des étapes de planification et d'appels d'offres, les organisations de suivi ont fourni des retours aux pouvoirs adjudicateurs, ce qui a permis à ces derniers d'assurer le respect des règles de passation de marchés publics et d'en améliorer les conditions afin de promouvoir l'équité du processus et d'intensifier la concurrence.
- Grâce aux révisions des estimations financières, aux études de marché ou à des critères techniques liés à ces passations de marchés publics, les autorités ont été

^{*} Pour des informations complémentaires, veuillez vous rendre sur les sites www.transparency.org/en/projects/integritypacts (Transparency International) et https://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/how/improving-investment/integrity-pacts/ (Commission européenne)

en mesure d'identifier des possibilités d'économiser sur les coûts et d'optimiser l'utilisation des ressources, ainsi que d'ajuster les délais d'exécution des projets.

2. Des procédures de passation de marchés juridiquement efficaces et solides

- Les experts en passation de marchés au sein des équipes de suivi ont présenté leurs opinions et recommandations afin d'assurer le respect des réglementations et de prévenir des infractions à la loi, ce qui a permis de réduire les risques de contestations juridiques.
- Les équipes de suivi ont contribué au respect des critères d'admissibilité et d'évaluation par les pouvoirs adjudicateurs, conformément à la documentation établie des procédures de passation de marchés.

3. Prévention du trafic d'influence et des tentatives de corruption

- Les organisations de suivi ont renforcé les capacités des pouvoirs adjudicateurs en matière d'identification des conflits d'intérêts, et elles ont proposé des mécanismes visant à les gérer et à prévenir le trafic d'influence.
- Dans les cas de soupçons d'actes de fraude et de corruption potentiels, la collaboration des organisations de suivi avec les autorités chargées de gérer et de résoudre les problèmes de corruption a permis à ces dernières d'examiner les cas et d'ajuster les projets de passation de marchés afin d'atténuer les risques y relatifs.

4. Amélioration de la confiance en rapprochant les projets de passation de marchés avec les bénéficiaires

- Dans le cadre du mécanisme de suivi, des observateurs tiers indépendants ont été dépêchés dans les communautés et ont régulièrement informé le public par le biais de sites Internet dédiés, de rapports et d'initiatives d'engagement communautaire.
- Les efforts proactifs de sensibilisation déployés par les organisations de suivi ont aidé à vulgariser les décisions techniques complexes, ce qui a permis de donner des informations aux communautés concernées et aux bénéficiaires. Dans certains cas, les citoyens ont directement participé aux activités de suivi.

5. De nouvelles opportunités en matière d'amélioration des politiques et des règles de passation de marchés

- En étroite collaboration avec les autorités, les organisations de suivi ont documenté les lacunes dans les politiques et les règles qui affectent les procédures de passation de marchés publics. Ces problèmes ont été présentés et expliqués au public au travers de rapports établis par les organisations de suivi, plaidant en faveur de réformes. Étant donné qu'ils sont publics, les rapports de suivi peuvent également orienter les discussions juridiques futures et fournir des conseils aux responsables politiques et aux législateurs visant à améliorer les lois et les directives relatives aux dites procédures.

IMPLICATIONS D'UN PACTE D'INTÉGRITÉ

Un pacte d'intégrité peut être adapté pour répondre aux besoins de marchés, de secteurs et de cadres juridiques spécifiques. Toutefois, un accord visant à établir un pacte d'intégrité doit comprendre cinq dispositions essentielles :

1. Une prise d'engagement publique

- Une déclaration des parties impliquées qui s'engagent à toujours respecter la loi et à ne jamais commettre d'actes de corruption. Les soumissionnaires sont également encouragés à approuver et à respecter ces engagements.

2. Un mécanisme de suivi indépendant

- Un mécanisme dirigé par la société civile assurant un suivi de la conformité aux engagements et formulant des recommandations pour prévenir la corruption et renforcer la transparence tout au long du processus – avec le soutien d'experts techniques, selon les besoins.

3. Règles opérationnelles

- Des règles fondamentales et des aspects pratiques couvrant diverses questions

indiquant, par exemple, qui dirige le mécanisme de suivi, comment il est financé et comment les experts techniques sont sélectionnés.

4. Accès aux informations

- Des engagements et des procédures concernant l'accès de l'équipe de suivi aux données et aux informations sur la passation de marchés ou les conditions d'accès aux données sensibles ou confidentielles, le cas échéant.

5. Sensibilisation du public

- Des directives et des obligations des acteurs de la société civile responsables du suivi en matière de fourniture d'informations au public sur l'élaboration du projet, y compris la publication régulière de rapports de suivi.

Les autorités et les acteurs de la société civile chargés du suivi peuvent envisager des dispositions supplémentaires en fonction du contexte, afin de contribuer au renforcement de la transparence, de l'ouverture et de la participation à des projets donnés.

DONNÉES OUVERTES ET PACTES D'INTÉGRITÉ

Lorsque les autorités mettent les informations à disposition sous forme de données ouvertes, elles peuvent renforcer davantage l'efficacité des pactes d'intégrité dans la prévention de la corruption. Par exemple, la mise à disposition de données ouvertes permet l'élaboration de visualisations et d'outils qui rapprochent les bénéficiaires du projet de passation de marché et des autorités. Certains pactes d'intégrité ont promu une transparence accrue dans le cadre d'actions complémentaires visant à fournir et à divulguer des données sur la passation de marchés dans des formats ouverts, ou conformément aux normes nationales ou mondiales telles que le Standard de données sur la commande publique ouverte (OCDS).

LANCEMENT D'UN PACTE D'INTÉGRITÉ

Transparency International encourage les décideurs de tous les États membres à profiter du mécanisme des pactes d'intégrité pour protéger les investissements stratégiques financés par l'UE en vertu du nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 et les fonds de relance. Plusieurs aspects majeurs peuvent aider les autorités publiques à prendre des décisions éclairées lors de l'adoption d'un pacte d'intégrité :

1. Quels sont les projets de passation de marchés qui appellent à un plan d'intégrité ?

La sélection de projets doit reposer sur une évaluation du contexte. Nous recommandons que les autorités se rapprochent de la société civile, de la Commission européenne et d'experts dans le but d'identifier les investissements qui pourraient présenter des risques particuliers de mauvaise gestion, de fraude et de corruption.

Selon notre expérience dans l'UE, les pactes d'intégrité peuvent offrir une protection ou une valeur supplémentaire si un projet de passation de marché présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- **Intérêt public élevé.** Les projets de passation de marchés liés à la prestation de services de base ou essentiels suscitent souvent un intérêt et un engagement de la part des bénéficiaires directs, des communautés et du public. Dans de tels cas, les pactes d'intégrité peuvent renforcer la transparence, la participation et la redevabilité, contribuant ainsi à améliorer la confiance.
- **Complexité.** Les projets aux conceptions complexes ou sur des marchés hautement techniques nécessitent souvent des règles et des procédures d'appel d'offres complexes. Celles-ci peuvent accroître le risque d'iniquité et limiter la concurrence en raison des critères restrictifs, mais également d'une manipulation des offres, de pots-de-vin et d'autres formes de corruption.
- **Marchés niches, méconnus ou dysfonctionnels.** Les projets sur des marchés spécialisés,* ceux où la concurrence est limitée, ou ceux qui impliquent des comportements douteux de la part d'entreprises présentent d'importants risques de fraude. Les pactes d'intégrité sont adaptés dans les cas où les connaissances sur un nouveau marché sont limitées ou s'il y a des préoccupations concernant des comportements anti-concurrentiels ou illicites, par exemple la fixation des prix ou la conspiration.
- **Signes de corruption.** Les précédents, les tentatives ou les soupçons d'actes de corruption touchant une autorité publique (par exemple, pots-de-vin, conflit d'intérêts ou trafic d'influence) doivent être évalué(e) s. Il se peut que des acteurs corrompus ciblent d'autres projets au sein de la même autorité ou du même secteur du gouvernement.
- **Implication d'importantes sommes d'argent.** En général, les investissements aux coûts plus élevés sont davantage ciblés par les acteurs corrompus. La possibilité de détourner une masse de fonds importante augmente les risques de corruption, notamment à travers des pots-de-vin et des comportement d'entente. Il n'y a pas de seuil accepté universellement ou à l'échelle de l'UE en deçà duquel un pacte d'intégrité ne serait pas adapté, car les montants à considérer doivent dépendre des budgets ou des portefeuilles des autorités individuelles. À titre de référence, la valeur moyenne** des 18 projets faisant l'objet d'un suivi dans le cadre du projet de l'UE « Pactes d'intégrité » était de 12,3 millions d'euros, dans une fourchette allant de 130 000 à 250 millions d'euros.

* Voir par exemple les contributions des pactes d'intégrité aux projets portant sur le changement climatique en Grèce, en Hongrie et en Slovaquie: <http://anticorru.pt/2uQ> (Transparency International, 11 décembre 2020)

** Valeur médiane calculée sur la base des estimations budgétaires de chacun des projets de passation de marché suivis.

2. Quand un pacte d'intégrité devrait-il démarrer ?

Dans l'idéal, on intègre un pacte d'intégrité à l'étape de planification d'un projet de passation de marché ou, au plus tard, avant le lancement de l'appel d'offres. Les marchés faisant déjà l'objet d'appels d'offres et dont le processus est à une étape ultérieure sont moins adaptés pour un pacte d'intégrité, car il n'est pas toujours possible de déterminer et de confirmer si les dispositions en matière d'intégrité et de lutte contre la fraude ont précédemment été respectées.

3. Quelle est la durée d'un pacte d'intégrité ?

La portée et la durée d'un pacte d'intégrité varient selon les caractéristiques et l'ampleur des projets. Au minimum, un pacte d'intégrité devrait couvrir toutes les étapes de la planification jusqu'à l'adjudication du marché

et, lorsque cela est possible et approprié, toutes les étapes du cycle de passation de marché, de la planification jusqu'à la mise en œuvre. La décision doit être examinée par les autorités et l'organisation de suivi, en tenant compte des risques spécifiques au projet.

4. Quel est le coût d'un pacte d'intégrité ?

Les coûts de mise en œuvre d'un pacte d'intégrité varient selon les modalités de mise en œuvre, les activités prévues dans le processus et la complexité des procédures d'appel d'offres. Toutefois, l'expérience a montré que ces coûts représentent un faible pourcentage de la totalité des coûts estimés d'un projet.

Par exemple, on estime que les coûts des pactes d'intégrité établis dans le cadre du projet pilote de l'UE se sont situés entre 70 000 à 250 000 euros.* Cette fourchette couvre des projets de passation de marchés aux durées

* Cela ne représente pas le coût maximal possible d'un pacte d'intégrité. La durée, la portée et la complexité des projets suivis peuvent augmenter les coûts de suivi.

UNE PRATIQUE RECONNUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

En 2019, le projet de l'UE « Pactes d'intégrité » a reçu le *Prix d'excellence de la bonne administration 2019 de la Médiatrice européenne* dans la catégorie « Excellence dans l'administration ouverte ». ** La même année, dans le cadre d'un rapport spécial de la *Cour des comptes européenne*, les pactes d'intégrité ont été qualifiés de « mesures de prévention de la fraude innovantes ». ***

** Prix d'excellence de la bonne administration 2019 de la Médiatrice européenne.

*** Cour des comptes européenne, 2019. « La lutte contre la fraude au détriment des dépenses de cohésion de l'UE : les autorités de gestion doivent renforcer la détection, la réaction et la coordination ».

et complexités diverses dans différents pays de l'UE. Les deux cas qui suivent présentent les coûts de deux marchés différents, l'un pour des services de consultation et l'autre pour des rénovations de bâtiments :

- En **Italie**, Transparency International Italie a fait le suivi d'un projet de passation de marché d'une valeur estimée à 1,95 million d'euros, dont l'objectif était d'apporter un soutien technique au gouvernement régional de Lombardie dans le cadre du Fonds social européen. Le processus de suivi de quatre ans a coûté approximativement 70 000 euros, dont 27 000 euros ont été consacrés aux services d'experts techniques.
- En **Slovénie**, Transparency International Slovénie (Društvo Integriteta) a fait le suivi d'un projet de passation de marché d'une valeur de 3,8 millions d'euros pour la rénovation de systèmes énergétiques dans deux hôpitaux. Les activités de suivi ont représenté environ 250 000 euros sur cinq ans, dont 133 000 euros pour les services d'experts.

5. Comment estimer le coût du mécanisme de suivi ?

Pour estimer le coût d'un pacte d'intégrité, il faut au minimum tenir compte des caractéristiques et de la complexité du projet de passation de marché, ainsi que de la durée du mécanisme de suivi. L'évaluation de ces facteurs aide les autorités à estimer les ressources requises pour assurer l'exécution des principales activités d'un pacte d'intégrité, y compris :

- la conception et la sélection de l'équipe de

suivi

- les études et analyses préparatoires
- la révision de l'ensemble de la documentation relative aux appels d'offres avec le soutien d'experts techniques
- la participation aux réunions et rencontres, aux visites de terrain et aux tests organisés dans le cadre du projet, selon les besoins
- la soumission de rapports et l'exécution d'activités de participation du public, le cas échéant
- la conduite d'activités de sensibilisation et la diffusion des constatations.

En règle générale, il est probable que les projets portant sur des domaines hautement techniques et prévoyant des processus d'appel d'offres ou de mise en œuvre complexes, qui sont également suivis jusqu'à leur dernière étape (c'est-à-dire, la mise en œuvre), nécessitent davantage de fonds.

6. Qui peut diriger le mécanisme de suivi ?

Un pacte d'intégrité est dirigé et mis en œuvre par une organisation de la société civile ou une coalition de la société civile qui est reconnue pour son impartialité et son indépendance. Compte tenu de la nature de la collaboration et des résultats attendus, il est important qu'elle dispose également d'une expertise éprouvée dans la lutte contre la corruption, dans les procédures de passation de marchés ou dans des domaines connexes. Les organismes, entreprises, organisations médiatiques et autres entités à but lucratif affiliés à des formations politiques ne sont pas admissibles.

Dans le cadre du projet « Pactes d'intégrité » de l'UE, 15 organisations indépendantes de la société civile ont dirigé le mécanisme de

suivi dans 11 pays. Les acteurs de la société civile chargés du suivi ont été sélectionnés par le biais d'un appel d'offres ouvert. Dans l'ensemble de l'UE, on compte 22 sections nationales de Transparency International,* ainsi que d'autres groupes de la société civile disposant d'une expertise éprouvée dans la lutte contre la corruption, les procédures de passation de marchés en bonne et due forme et l'engagement civique.

7. Comment l'organisation dirige-t-elle le mécanisme de suivi sélectionné ?

Si aucune organisation de la société civile n'a été identifiée, les autorités souhaitant mettre en œuvre un pacte d'intégrité doivent lancer un appel à manifestation d'intérêt. Cela est possible dans les cas où plusieurs organisations disposent des capacités et de l'expérience nécessaires pour diriger et coordonner le mécanisme de suivi.

Pour assurer l'impartialité et l'indépendance du processus, l'appel doit être lancé en collaboration avec une entité extérieure, par exemple un organe de supervision ou une autre organisation de la société civile ne participant pas au suivi indépendant. Un appel à manifestation d'intérêt doit préciser les caractéristiques et la portée du projet de passation de marché, sa durée escomptée et une estimation des fonds disponibles, ainsi que les critères d'admissibilité et de sélection.

Les organisations à but non lucratif doivent présenter des éléments probants faisant état de leurs qualifications, de leurs connaissances et de leur expérience

relativement aux règles et procédures de passation de marchés publics. Elles doivent également être encouragées à soumettre un plan global indiquant la manière dont elles se proposent de structurer l'équipe de suivi et ses activités, ainsi qu'un budget estimatif et des informations sur leurs capacités à s'engager auprès des parties prenantes pertinentes – notamment auprès du public. Il serait possible d'octroyer aux participants la faculté de travailler de manière collaborative ou de présenter une offre individuelle pour la direction du mécanisme de suivi.

Il est important de diffuser l'appel par différentes voies et de prévoir suffisamment de temps pour permettre aux organisations de l'examiner et de soumettre les informations demandées. Il est également essentiel de mettre en place un système permettant de recevoir les questions ou les demandes de clarification de la part des organisations intéressées et d'y répondre publiquement.

8. Quelles sont les modalités de sélection de l'équipe de suivi ?

L'organisation dirigeant le mécanisme de suivi établira une équipe d'experts dans des domaines différents, selon la nature et la complexité du projet. Ces experts disposeront généralement d'une expérience éprouvée, par exemple des universitaires ou des professionnels chevronnés. Outre s'assurer qu'elle possède des qualifications attestées, l'organisation directrice mettra en place des contrôles d'intégrité et préviendra les conflits d'intérêts, afin de garantir l'impartialité et l'indépendance de tous les membres de l'équipe de suivi, y compris des experts techniques.

* Pour des informations complémentaires, veuillez accéder au site <https://www.transparency.org/en/countries/>

9.

Comment peut-elle être financée ?

Les pactes d'intégrité conclus dans le passé offrent des informations utiles sur les sources de financement. En raison de leur nature, les **fonds publics** constituent la source de financement la plus courante pour protéger l'argent des contribuables. Ils sont fournis par les pouvoirs adjudicateurs concernés ou par une autorité assurant la gestion ou la supervision de leur travail. Dans d'autres cas, ce sont les **contributions d'institutions externes ou de donateurs** qui ont couvert les coûts de suivi. C'était le cas du projet de l'UE « Pactes d'intégrité », où la Commission européenne a fourni les fonds nécessaires.

Pour la nouvelle période de programmation de l'UE, les autorités sont encouragées à inclure les pactes d'intégrité dans leurs plans ou programmes, et à réserver des fonds pour le mécanisme de suivi, dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités administratives et à soutenir les bénéficiaires dans la mise en œuvre des investissements. La Commission européenne a signalé qu'elle poursuivra son soutien au suivi par la société civile de l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, par le biais d'un appui financier des activités ciblées, d'échanges d'expérience et d'outils d'apprentissage.

Le regroupement de ressources provenant de plusieurs bailleurs est également une possibilité. Quelle que soit l'origine des fonds, ils doivent être divulgués publiquement pour assurer la crédibilité du pacte d'intégrité et pour indiquer au public l'impartialité et l'indépendance des acteurs de suivi.

10.

L'utilisation d'un pacte d'intégrité vous intéresse ?

Les sections nationales et les partenaires de Transparency International peuvent fournir des détails supplémentaires pour aider les autorités à planifier et concevoir un pacte d'intégrité destiné à un projet ou un programme de passation de marché public, ainsi que pour estimer le coût du suivi. Basé à Berlin, le secrétariat de Transparency International peut également aider à identifier et mobiliser des organisations nationales et locales qui sont en mesure de diriger le mécanisme de suivi.

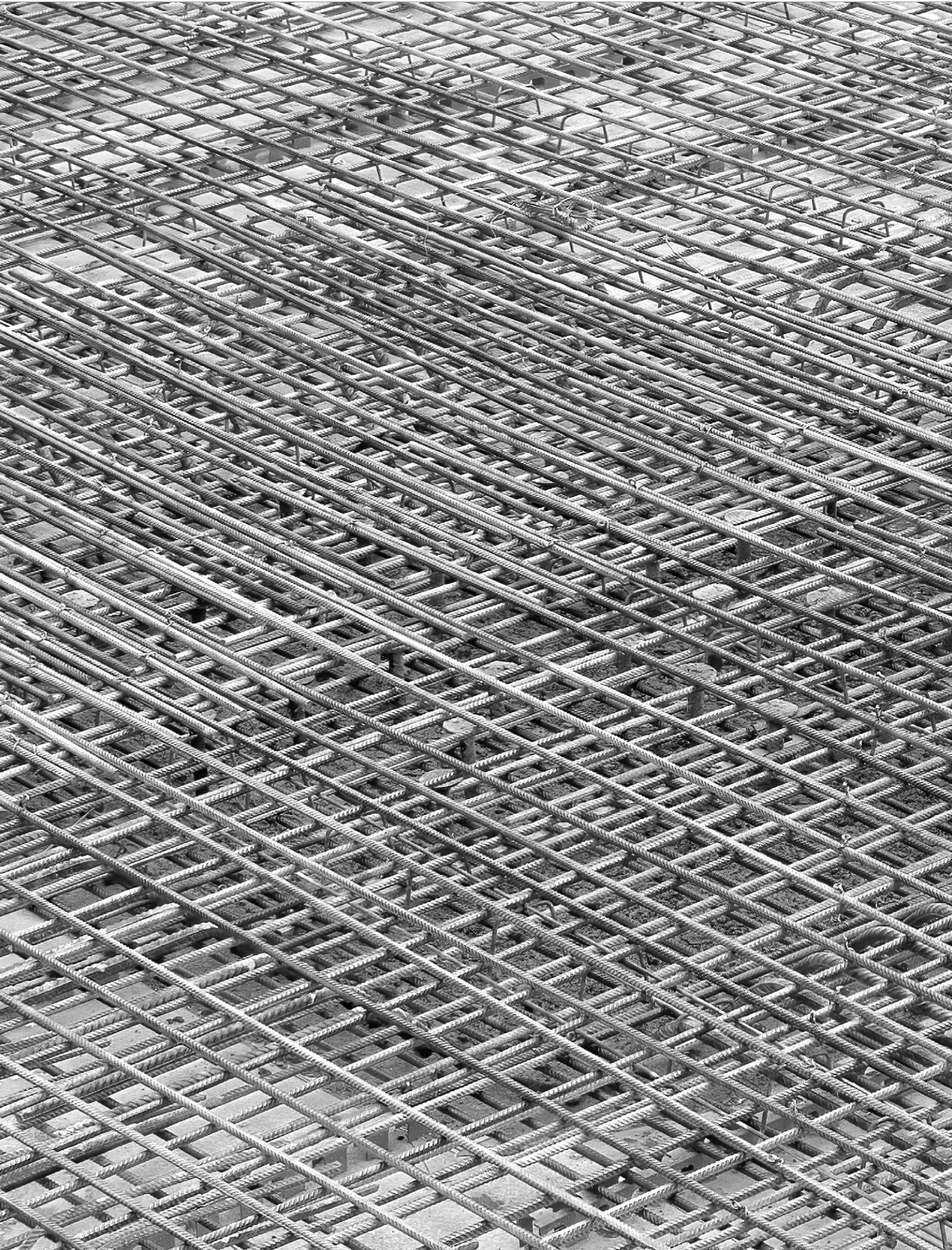
Demandez une réunion virtuelle avec notre équipe :

integritypacts@transparency.org

Informations complémentaires sur les pactes d'intégrité dans l'UE :

transparency.org/integritypacts







Ensemble, changeons les choses

PARTICIPEZ

Utilisez les réseaux sociaux pour nous suivre, donner votre avis et parler de la corruption avec des citoyens du monde entier.

**facebook.com/TransparencyInternational/
twitter.com/anticorruption/
linkedin.com/company/transparency-international/
instagram.com/Transparency_International/
youtube.com/user/TransparencyIntl/**

INFORMEZ-VOUS

Consultez notre site Internet pour découvrir le travail que nous menons dans plus de 100 pays et inscrivez-vous pour recevoir les dernières informations sur la lutte contre la corruption.

transparency.org

FAITES UN DON

Votre don nous aidera à soutenir les milliers de victimes de la corruption, à élaborer de nouveaux outils, à mener des études et à faire tenir aux États et aux entreprises leurs promesses. Nous voulons bâtir un monde meilleur et plus juste. Avec votre aide, nous pouvons y parvenir.

transparency.org/donate



Civil Control Mechanism
for Safeguarding EU Funds

Transparency International
International Secretariat
Alt-Moabit 96, 10559 Berlin, Germany

Phone: +49 89 35 33 201
Fax: +49 80 35 70 99 11

integritypacts@transparency.org
transparency.org/integritypacts